

## ANGLAIS

### ANALYSE ET COMMENTAIRE DE TEXTES OU DOCUMENTS

#### ÉPREUVE À OPTION : ÉCRIT

**Annick CIZEL, David FÉE**

**Coefficient : 3 ; Durée : 6 heures**

#### • *Lecture analytique du dossier*

Selon le format des deux dernières sessions, les candidats se sont vu proposer cette année un dossier de cinq documents (trois britanniques, deux américains). Celui-ci convoitait, entre vingtième et vingt-et-unième siècles (1916-2006), les notions croisées d'immigration, d'intégration raciale et de définition de l'identité nationale, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis. Auto-proclamés nation d'immigrants, les Etats-Unis sont issus, dans leur diversité, d'une Angleterre impériale qui, au-delà des Iles britanniques, étendit son « territoire national » aux cinq continents. Même s'ils sont le fruit d'expériences différentes, l'incorporation de la diversité ethnique, religieuse et culturelle a, pour ces deux Etats, alimenté les débats politiques et historiographiques définissant leur identité nationale, cristallisée dans le repli patriotique en temps de guerre, mais néanmoins fluctuante, plus encore peut-être aujourd'hui, en conséquence de l'accroissement des mouvements de population, et des défis sécuritaires, engendrés par la mondialisation.

A l'aube de l'entrée des Etats-Unis dans un conflit européen – la Première Guerre mondiale –, l'intellectuel progressiste américain Randolph Bourne (doc. 1) s'interroge sur l'échec du modèle originel du 'melting-pot', et défend le pluralisme culturel constitutif d'une société américaine internationale par essence. Quand d'autres parmi ses contemporains redoutent que les communautés émigrées ne reproduisent les antagonismes nationalistes européens sur le sol américain, Bourne loue le cosmopolitisme d'une Amérique capable de combiner le meilleur des héritages européens pour créer une société inclusive génératrice de paix, une source d'inspiration dans un monde en guerre. L'ébauche d'histoire légale de la nationalité britannique entreprise par l'universitaire Clive Parry en 1954 (doc. 2) souligne les questionnements identitaires d'un Empire en transition, la complémentarité entre droit du sol et droit du sang, qui donnèrent vie au tournant législatif de 1948 : au lendemain de l'indépendance de l'Inde et du Pakistan, le *British Nationality Act* a accordé la nationalité britannique aux citoyens des pays membres du Commonwealth, et entrelacé localisme et nationalisme en résistance au déclin impérial et à la montée des antagonismes de la guerre froide. Les restrictions qui limitaient l'entrée des étrangers en Grande-Bretagne depuis 1905 ne furent appliquées aux citoyens du Commonwealth qu'en 1962.

Le discours prononcé en avril 1968 à Birmingham par le Conservateur Enoch Powell (doc. 3) s'inscrit en faux contre l'internationalisme de l'après-guerre en vertu duquel le gouvernement travailliste de Clement Attlee avait introduit une composante humaniste dans la perpétuation des liens privilégiés de la Grande-Bretagne avec son Empire. La lecture transatlantique de Powell, sur fond médiatique de lutte américaine pour les droits civiques des minorités ethniques traversée d'émeutes raciales deux semaines après l'assassinat de Martin Luther King, stigmatise le projet de loi sur les relations raciales soutenu par le Premier Ministre travailliste Harold Wilson à la Chambre des Communes. Powell dénonce ce qu'il

interprète comme un acte de discrimination inversée qui, devant l'incapacité nationale à intégrer un flux croissant d'immigrés, réduirait l'accès aux services sociaux pour les Britanniques de naissance. Si, selon Powell, le communautarisme fait vaciller l'identité nationale britannique dans ses composantes raciale et religieuse, la société britannique pourrait demain subir des émeutes raciales semblables à celles qui secouent alors les Etats-Unis. De fait, la loi sur les relations raciales de 1968 généralisait et systématisait ce que la première loi de 1965 n'avait qu'esquissé : était désormais frappée d'interdit toute forme d'incitation à la haine raciale et de discrimination raciale dans les domaines de l'emploi, du logement et du crédit et, plus généralement, de la fourniture de biens et de services.

Sans doute la « guerre sale » au Vietnam était-elle la cause première des affrontements interraciaux qui déchiraient l'Amérique en 1968. De même, les attentats du 11 septembre 2001 ont infléchi la politique d'immigration et d'intégration des minorités ethniques aux Etats-Unis. C'est ainsi que fin 2005 le président en exercice George W. Bush a annoncé le lancement de nouveaux programmes contre l'immigration illégale mexicaine depuis une base militaire en Arizona (doc. 4). Ces dispositions, qui allient répression et régularisation des travailleurs clandestins, trouvent leur origine dans l'évolution récente de l'identité nationale américaine – les Hispaniques constituent désormais la première minorité ethnique du pays – mais aussi dans la guerre déclarée par l'administration Bush au terrorisme international. Les impératifs de la sécurité nationale semblent justifier une rigidification de la définition identitaire américaine jusque dans la multiplication des contrôles d'identité, préfigurant le débat qui agite les Iles britanniques depuis les attentats du 7 juillet 2005.

Pour le chancelier de l'Echiquier britannique Gordon Brown (devenu Premier ministre depuis la tenue des épreuves fin avril) (doc. 5), l'avenir de l'identité nationale britannique, entre « diversité et intégration », est désormais au cœur du débat politique. Entre crispation xénophobe et idéal multiculturel, en effet, les insécurités, individuelles et communautaires, d'une société occidentale « post-impériale » remettent en question l'exemplarité du modèle d'intégration britannique. Ainsi G. Brown appelle-t-il de ses vœux une redéfinition de l'identité nationale, apte à transcender les clivages religieux et raciaux. Le discours se prolonge dans le sillage des questionnements conservateurs amorcés dans les années quatre-vingts, et montre un repositionnement du Parti travailliste dans l'appréhension des relations inter-ethniques : le chancelier de l'Echiquier propose ainsi un infléchissement du modèle multiculturel britannique, consistant en un rééquilibrage en faveur de l'intégration. Les réponses proposées n'en sont pas moins partisans, qui récusent la prédominance des institutions et d'un socle commun de connaissances chère aux *Tories* pour privilégier l'adhésion à des valeurs communes, seules susceptibles, selon lui, de rendre aux Britanniques leur fierté nationale et de forger un patriotisme éclairé, et inclusif.

### • *Construction des problématiques*

Les concepts illustrés par les documents, et dont la combinaison sous-tendait la problématique croisée suggérée plus haut, sont caractéristiques des sociétés britannique et américaine, et la plupart des candidats ont, dès leur introduction, mis en relation immigration et identité nationale ou, à tout le moins, immigration et citoyenneté. Si le repérage était souvent efficace, il fut, hélas, trop rarement suivi d'effet. La lecture des textes, dont l'appréhension ne saurait viser à l'exhaustivité, a généré de nombreux contresens. Randolph Bourne ne peut faire l'apologie du *melting-pot*, lui qui ouvre son propos en constatant : 'The failure of the melting-pot' (doc. 1, l. 1) ; à la lecture de certains raccourcis hâtifs, il semble qu'il ait été impossible d'être sujet de la couronne britannique avant 1948 (doc. 2) ; le nativisme d'Enoch Powell est curieusement appliqué aux immigrants, dont on comprend mal qu'ils se plaignent de ne plus se sentir « chez eux » en Grande-Bretagne ('... found

themselves made strangers in their own country' - doc. 3, ll. 17-18) ; les attentats du 11 septembre 2001 motivent la construction d'un mur à la frontière entre les Etats-Unis et le Mexique, en occultant, dans la presque totalité des copies, comment la première minorité sur le sol des Etats-Unis est désormais hispanique, ce qui n'est pas sans bousculer l'identité nationale de la fédération (doc. 4) ; les remarques sarcastiques de Gordon Brown quant au '«cricket test» of loyalty' (doc. 5, l. 29) signifieraient son opposition au *Citizenship Test* adopté en 2005, pourtant en adéquation avec son insistance sur les valeurs communes censées justement définir l'appartenance nationale.

Le maniement des concepts, foisonnants dans le cas présent, n'a que rarement inclus l'étape, pourtant essentielle, de leur définition. Il est surprenant de constater que le dictionnaire unilingue autorisé ne suggère pas plus souvent la définition des *-isms* (accompagnée des références bibliographiques adéquates, bien entendu), dès l'introduction si ceux-ci sont le support de la problématique, ou articulée au corps du développement. Ces référents de culture générale ont, hélas, souvent été utilisés de manière interchangeable, gênant même parfois la compréhension du propos : ainsi de nationalité et citoyenneté ; intégration et assimilation ; *melting-pot* et *salad bowl* / multiculturalisme ; patriotisme et nationalisme ; migration et immigration ; ségrégation et discrimination ; minorité ethnique et communauté d'immigrés (si l'esclavage peut être entendu comme une forme d'immigration forcée, les Afro-Américains ne sont plus des immigrants lorsqu'ils luttent pour leurs droits civiques dans les années soixante). Le principe d'Etat-nation, convoqué avec bonheur par les plus érudits pour introduire d'autres modèles européens de construction nationale le temps d'une courte comparaison, a souvent été malmené, ou mentionné au hasard pour mieux être évacué. Si elle n'est pas incorporée à l'analyse, la pratique du *name-dropping* brouille les pistes analytiques plus qu'elle ne les enrichit.

Si la culture générale des candidats était attendue dans l'appréhension des concepts généraux suggérés par les documents, ces derniers ne pouvaient être analysés sans connaissances spécifiques du monde anglophone. Il est surprenant de voir combien peu (re)connaissent l'union de l'Ecosse et de l'Angleterre en 1707, l'existence d'un modèle sociétal pluraliste en Grande-Bretagne depuis 1965 et la nomination de Roy Jenkins comme ministre de l'Intérieur, ou le contenu de la loi sur les relations raciales de 1968. Si la Statue de la Liberté est apparue dans une copie sur deux, la politique d' 'affirmative action' est censée favoriser l'intégration des minorités (ethniques et sexuelles), et non des « immigrants ». Si la devise « E Pluribus Unum » a souvent évoqué avec bonheur cette dynamique américaine qui convoque l'unité à partir de la diversité, la politique de la « Porte ouverte » ('Open Door Policy') demandait en 1899 que les marchés chinois fussent ouverts aux intérêts américains selon les privilèges accordés aux puissances européennes, et n'affirmait nullement une politique libérale d'immigration (l'émigration chinoise était interdite depuis le *Chinese Exclusion Act* de 1882).

Naissance, apogée et remise en question du multiculturalisme, dissemblable dans ses fondements historiques comme dans son organisation, voire institutionnalisation dans l'expérience britannique et américaine (l'Empire britannique devenu Commonwealth ou la ségrégation raciale aux Etats-Unis sont deux avatars identitaires dont il était bon de souligner la spécificité, par exemple), côtoyaient les questionnements partisans (conservateurs et travaillistes, républicains et démocrates), les points de tension entre l'idéalisme de Bourne et le réalisme de Bush et Brown, le décalage entre mythe intégrationniste (Rêve américain) et mise en pratique (discrimination), entre législation (BNA) garante de cohésion nationale et communautés locales facteurs de diversité. Les temps de guerre et de crises internationales, ou l'impact de la mondialisation sur les mouvements de population – est-ouest au fondement de l'Amérique, sud-nord depuis 1945 –, suggéraient un plan diachronique mettant en relief les flux et reflux migratoires, au gré des redéfinitions nativistes de l'identité nationale, et

interrogeant jusqu'aux principes fondateurs de la nation. Pour autant, la question de l'unité nationale au contact de l'Étranger, d'un Rêve américain également britannique, comme certaines copies l'ont bien montré, ou l'étude des limites d'un modèle d'intégration brutalement remis en question au XXI<sup>e</sup> siècle, permettaient une approche synchronique plus thématique. Les conclusions étaient alors plus affûtées, renvoyaient à une étude plus synthétique des documents, et gagnaient en force de conviction.

Quel que fût le choix des candidats cependant, les documents ne pouvaient être évoqués hors contexte : les instantanés qu'ils proposent sont nécessairement assujettis à un substrat événementiel, législatif, « auteurial », et ne sauraient être embrassés comme des vérités éternelles. Certes, le pluralisme cher à Randolph Bourne est perçu aujourd'hui comme prophétique, mais il n'avait pas la même réalité dans l'Amérique de 1916 que dans l'Angleterre de Gordon Brown. Si la présentation des auteurs – George W. Bush ou Gordon Brown ne pouvaient être inconnus des candidats – et contextes dès l'introduction peut amorcer cette prise en compte, celle-ci est trop souvent mécanique et déconnectée de la problématique. Une plus grande unité rédactionnelle étayerait, à l'inverse, le(s) choix effectué(s). S'il est incontournable, l'effort de contextualisation ne peut se substituer à l'analyse des documents. Trop de candidats ont, cette année encore, utilisé le texte comme prétexte pour exposer des connaissances déconnectées des documents, parfois jusqu'au hors-sujet.

#### • *Une synthèse de documents...*

Le préalable à toute synthèse de documents est la prise en compte de l'intégralité des documents *tout au long de la copie*. Le jury se doit de féliciter les candidats qui ont ménagé une problématique permettant ces constants allers-retours, sans faire l'impasse sur un document jugé plus ardu ni replacer, en hâte, un document oublié en conclusion. Si les modèles d'intégration britannique et américain ne sont pas identiques, il était néanmoins intéressant de souligner les parallèles qui sous-tendent, malgré les divergences conjoncturelles, ce modèle « anglo-saxon » d'intégration, souvent cité en contre-exemple d'autres expériences européennes, par exemple. L'approche synthétique demandée par l'exercice, qui par nature confronte les documents les uns aux autres, excluait donc tout plan dichotomique traitant, dans un premier temps, de l'expérience britannique et, dans un second, de l'expérience américaine (ou l'inverse). Pour autant, le jury n'attendait pas nécessairement un plan en trois parties, et deux parties bien argumentées sont toujours plus convaincantes qu'une troisième partie artificielle, que le manque de temps a, de surcroît, trop souvent tronquée. L'équilibre rédactionnel entre les éléments constitutifs de la synthèse – introduction / conclusion, différentes parties du développement – est un élément majeur de l'évaluation.

La fonction des citations étant d'illustrer le propos propre à chaque candidat(e), les florilèges de citations sans analyse – parfois proches de la compilation – ont été sévèrement sanctionnés. Il ne s'agit pas de recopier les documents, mais d'en dégager une analyse synthétique argumentée. Ont été valorisées, par conséquent, les copies ménageant systématiquement l'aller-retour entre les référents culturels attendus (issus des cours et autres lectures préparatoires), l'analyse personnelle du/de la candidat(e), et un choix pertinent de citations, issues des différents documents, qui ancrent le propos dans les particularismes du dossier.

Un soin tout particulier doit être porté à l'introduction, à la conclusion et aux transitions. Ce sont ces charnières de l'argumentation qui guident le lecteur-correcteur. Une bonne gestion du temps est par conséquent essentielle, qui permet de nouer une dernière fois les fils d'une problématique jamais perdue de vue en une conclusion étoffée dans sa rédaction et ferme dans sa prise de position. Il est souvent judicieux de penser introduction et

conclusion dans un même élan, voire de consigner la conclusion au brouillon préalablement à la rédaction. Mieux vaut un recopiage rapide de celle-ci dans les dernières minutes des six heures autorisées qu'une conclusion bâclée, voire absente, qui semble indiquer une faille méthodologique rédhibitoire. La longueur du dossier a sans doute engendré les nombreuses conclusions écourtées, démunies de l'ouverture attendue. Si des choix doivent être opérés cependant, la conclusion est une étape essentielle qui ne doit jamais être négligée.

Les étapes constitutives de l'introduction doivent pareillement être visibles. Elles conditionnent la compréhension par le lecteur des intentions de l'auteur de la copie : trop d'introductions s'ouvrent sans amorce, le lien entre les textes étant évacué en quelques lignes au profit d'un récitatif des sources. La présentation des documents – qui est nécessaire – constitue l'élément premier de l'analyse, qui identifie les auteurs et le contexte de production de leurs discours ou écrits afin d'éclairer un choix de problématique et de plan dont la rédaction doit être claire et sans ambiguïté. Les formulations nébuleuses qui cherchent à éviter l'énonciation trop scolaire du plan sont à bannir, tout autant que leur contraire.

#### • ... en langue étrangère

Une poignée de copies a su combiner un anglais quasi irréprochable à une véritable culture du monde anglophone, et effectuer une synthèse exemplaire. Quelques candidats remarquables n'ont pu compenser, hélas, le nombre croissant de candidats déboussolés, alliant un anglais déficient à un manque de méthodologie flagrant, qui a engendré un tassement brutal des notes vers les bas. De nombreuses copies étaient à peine intelligibles, limitant la rédaction à une récitation de cours approximative ou à la compilation d'anecdotes plus ou moins motivées par les arguments proposés par les documents.

Les fautes d'orthographe dans les citations ou le nom des auteurs ne sont pas acceptables à ce niveau. Les accords singulier/pluriel sont *très souvent* négligés ('people doesn't'); l'utilisation des articles semble ne répondre à aucune règle ('the Protestantism', 'the England', 'a few/few'), de même que les prépositions ('to remind something', 'according something', 'of/from/by' ne sont pas interchangeables); les participes passés disparaissent ('they are suppose') ou leur forme irrégulière n'est pas maîtrisée ('taken'). Les possessifs donnent lieu à d'étranges mariages ('the Wilson's doctrine'), les gérondifs sont soit inconnus ('without grant them'), soit omniprésents ('his willing to'). Globalement, de nombreux candidats semblent avoir une connaissance plus orale qu'écrite de l'anglais ('been' et 'being' sont ainsi fréquemment confondus). La syntaxe est souvent malmenée ('no sooner the question comes than...', 'what to extent can...'), les interrogatives directes et indirectes confondues ('it shows how important is...'), voire inconnues ('how the concept is...?'). Aux fautes de lexique particulières à l'anglais ('politics / policies', 'expose' pour 'present' ou 'introduce', 'strangers' / 'foreigners') et aux calques français en guise de traduction ('communautarism' / 'communalism') s'ajoute un lexique que l'on devine également imprécis dans la langue maternelle ('migration / immigration', 'ethical / ethnical', 'nationality' / 'citizenship', 'integration / assimilation') et des idiotismes civilisationnels mal maîtrisés ('positive discrimination' pour 'affirmative action'). La gestion du temps, une fois encore, doit absolument inclure une relecture traquant les -s des verbes à la troisième personne du singulier, ou les adjectifs malencontreusement mis au pluriel.

#### • Evaluation générale

Si l'épreuve cette année n'a engendré que deux copies blanches, plus nombreuses ont été les copies inachevées (une quinzaine). Il est vraiment regrettable de voir des candidats développer une introduction cohérente, enrichie d'un plan pertinent, et abandonner à ce stade

liminaire une copie prometteuse. De trop nombreux candidats ont refusé l'exercice de la synthèse, annonçant un plan uni-notionnel dans une introduction décontextualisée (nationalité / citoyenneté / immigration). L'appui sur des concepts statiques fait obstacle à une démonstration que l'on aimerait motivée par le contexte géographique, historique, économique, sociologique, etc. qui sous-tend les documents. A l'inverse, d'autres s'appuient à l'excès sur l'histoire de l'immigration (aux Etats-Unis surtout), en postulent les problèmes et solutions sans tenir compte des opinions évoquées dans les textes (si le contexte français pouvait suggérer des points – rapides – de comparaison, il ne pouvait remplacer l'étude des cas britannique et américain), ou se contentent de reformuler les points de vue présentés par les auteurs des documents sans axe problématique (paraphrase). Ce travail trop parcellaire, bien que *très* fréquent, hélas, ne répond pas aux exigences de l'exercice, et explique une moyenne très faible à 5,87/20, présentant un écart-type de 3,83 pour 195 candidats présents.

Indépendamment des attentes d'un jury d'*anglais*, particulièrement déçu cette année par le piètre niveau de langue de trop de candidats à l'écrit, ce bilan souligne, en conclusion, un manque cruel de maîtrise des prérequis trans-disciplinaires – attendus également dans les épreuves d'histoire ou de sociologie, par exemple. La majorité des copies sanctionnée par une note comprise entre 02 et 05/20 ne répondait à aucun des critères attendus : qualité linguistique, capacité d'organisation du propos, culture générale. La minorité de candidats récompensée par une note entre 10 et 18/20 a relevé le double défi d'une synthèse de documents rédigée dans une langue étrangère. Qu'ils en soient ici chaleureusement félicités.